



# IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,  
grands-parents,  
enfants adoptés et  
autres membres de la  
parenté**

**Directives propres au  
bureau des visas  
Rabat**



## Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

This guide is also available in English

# Appendice A

## Liste de contrôle

---

Rassemblez les documents indiqués en suivant l'ordre ci-dessous. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. L'*Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

**Veillez joindre les documents demandés en suivant l'ordre ci-dessous :**

<b>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION</b> Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :	
<b>Renseignements supplémentaires - Liste des voyages</b> - Ce formulaire se trouve à la fin du présent appendice et doit être rempli par vous, le demandeur principal.	<input type="checkbox"/>
<b>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406)</b> - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire.	<input type="checkbox"/>
<b>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)</b> - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer ce formulaire.	<input type="checkbox"/>
Assurez-vous que l'orthographe de vos nom et prénoms corresponde à l'orthographe utilisée dans votre passeport. Si vous êtes né dans un pays autre que la Suisse ou un pays membre de l'Union européenne, veuillez joindre une photocopie du formulaire de demande d'immigration.	
<b>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</b>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Carte d'identité nationale</li><li>• Acte de naissance</li><li>• Acte de mariage, d'annulation, jugement de divorce définitif, certificats de séparation pour vous-même et votre conjoint ou conjoint de fait, le cas échéant</li><li>• Certificat de décès du conjoint, le cas échéant.</li></ul> <b>Vous devez nous informer immédiatement de tout changement d'état civil, que ce soit avant ou après avoir reçu le visa de résident permanent.</b>	
<b>3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS</b>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Votre livret de famille</li><li>• Certificat de naissance des enfants (mentionnant le nom des parents)</li><li>• Documents d'adoption pour les enfants adoptés</li><li>• En cas de divorce ou de séparation des parents, le jugement de la cour relatif à la garde des enfants de moins de 18 ans;</li><li>• Preuve de formation continue à plein temps pour tous les enfants de plus de 22 ans:<ul style="list-style-type: none"><li>• rapports ou dossiers scolaires complets depuis que l'âge de 22 ans a été atteint, et</li><li>• preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins.</li></ul></li></ul> <b>Vous devez nous informer immédiatement de tout changement dans la composition familiale, que ce soit avant ou après avoir reçu le visa de résident permanent.</b>	

4.	<b>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que les photocopies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance, et celles où il y a les tampons et visas d'autres pays.</li> <li>• Si vous demeurez dans un pays autre que celui de votre nationalité, joindre une copie du visa ou permis de séjour du pays où vous vivez actuellement.</li> <li>• Vous et les membres de votre famille vous accompagnant devez détenir des passeports ordinaires ou privés valides au moment d'obtenir vos visas de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service, ou d'affaires publiques <b>ne sont pas</b> valides pour immigrer au Canada.</li> </ul>		
5.	<b>PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA</b>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve de lien de parenté avec le répondant au Canada, tels que certificats de naissance, d'adoption et de mariage</li> <li>• Preuve du statut de cette personne : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou d'immigrant (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (copies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).</li> </ul>		
6.	<b>CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE</b>	<input type="checkbox"/>
<p>L'<b>original</b> de l'extrait de casier judiciaire délivré par les autorités de chacun des pays où vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus avez demeuré, durant six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Veuillez consulter notre <b>site web</b> au : <a href="http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp">http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp</a> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>		
7.	<b>ENGAGEMENT</b>	<input type="checkbox"/>
<p>L'<b>original</b> de l'<i>Engagement d'Aide</i> si vous avez l'intention de vivre au Québec.</p>		
8.	<b>EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES</b>	<input type="checkbox"/>
<p>Veuillez fournir <b>quatre (4) photos récentes</b> de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir <b>Photos</b> dans la section « Comment remplir les formulaires d'immigration ») et à celles de l'appendice B, <b>Spécifications pour photos</b>.</p>		

# Envoi de votre demande

---

Insérez dans une enveloppe scellée tous vos documents dans l'ordre précisé sur la liste de contrôle et expédiez-la au :

Adresse postale

**Ambassade du Canada  
Service des visas  
B.P. 709  
31, rue Hamza  
Agdal, Rabat  
Maroc**

Adresse physique

**Ambassade du Canada  
Service des visas  
31, rue Hamza  
Agdal, Rabat  
Maroc**



# RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

## Liste des voyages

IMM  
**5562**  
(05-2004)  
Français

Le requérant principal doit remplir le formulaire.

Si l'espace fourni sur ce formulaire n'est pas suffisant pour inscrire tous les renseignements, veuillez utiliser une feuille supplémentaire sur laquelle vous inscrirez votre nom et le titre du formulaire.

### 1 - Votre nom au complet

Nom de famille

Prénom(s)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

2 - Veuillez énumérer **tous** les voyages que vous et, le cas échéant, les membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus avez effectués depuis les 10 dernières années hors de votre pays d'origine/de résidence (mais seulement depuis l'âge de 18 ans). Inclure les voyages à but touristique, les voyages d'affaires, les stages de formation, etc. Cochez la case « aucun voyage » si la personne visée (vous-même, le membre de votre famille) n'a jamais effectué de voyages hors de son pays d'origine/de résidence.

Par exemple:

04-2004	04-2004	6 jours	Madrid, Espagne	voyage d'affaires
---------	---------	---------	-----------------	-------------------

### a) Vous-même

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

### b) Votre époux (épouse) ou conjoint(e) de fait

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

## c) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

## d) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

## e) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et seront utilisés pour déterminer si vous pouvez être admis au Canada à titre de résident permanent. Ils seront conservés dans la banque de renseignements personnels CIC PPU 039 intitulé *Dossiers des immigrants des missions à l'étranger*. Les renseignements pourront être communiqués à d'autres organisations conformément au principe d'usage compatible de l'information en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés et d'y avoir accès. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site [infosource.gc.ca](http://infosource.gc.ca) ou en communiquant avec le télécentre de la citoyenneté et de l'immigration. **On peut aussi accéder à Infosource à partir des bibliothèques publiques du Canada.**

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

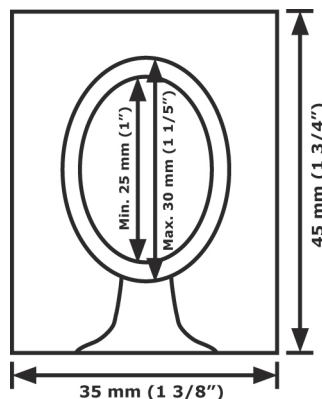
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

Un examen médical est obligatoire pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge, s'ils vous accompagnent ou non au Canada. L'examen est également obligatoire pour tout enfant dont vous avez la garde partagée, même si l'enfant vit habituellement avec l'autre parent et ne vous accompagne pas au Canada.

Une personne est inadmissible pour le Canada si elle souffre d'une maladie ou d'une invalidité dont la nature, la gravité ou la durée probable sont telles qu'un médecin agréé, dont l'avis est confirmé par au moins un autre médecin agréé, conclut soit que cette personne constitue ou constituerait vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publiques, soit que son admission entraînerait ou risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé. L'inadmissibilité d'un membre de votre famille vous rend inadmissible.

Vous recevrez les formulaires et instructions pour l'examen médical, ainsi que la liste des médecins désignés dans votre pays de résidence, lorsqu'une décision de sélection positive sera prise, normalement au moment de l'entrevue ou de la décision de dispenser d'entrevue. Il vous appartient de prendre rendez-vous avec le médecin désigné de votre choix. Vous serez responsable de tous les frais d'examens.

Le visa de résident permanent porte la même validité que celle de l'examen médical, soit 12 mois à compter de la date du premier examen ou du premier test.